



# Comment la Sécurité Sociale peut vous aider lorsqu'un membre de votre famille décède

## Table des matières

Contacter Social Security

2

Lorsqu'une personne de votre famille décède, vous devriez en informer la Sécurité Sociale dès que possible. Généralement, le directeur du salon funéraire signale le décès de la personne à la Sécurité Sociale. Vous devrez donner le numéro de Sécurité Sociale de la personne décédée au directeur du salon funéraire pour lui permettre d'établir le rapport.

Certains membres de la famille de la personne décédée pourraient être admissibles aux prestations de la Sécurité Sociale si la personne décédée a travaillé suffisamment longtemps et occupé des emplois donnant droit aux prestations de la Sécurité Sociale. **Prenez contact avec la Sécurité Sociale dès que possible afin de vous assurer que la famille obtient les prestations auxquelles elle a droit.** Veuillez lire attentivement les informations suivantes pour connaître les prestations qui pourraient être offertes.

- Nous versons un paiement forfaitaire de 255 \$ au/à la conjoint(e) survivant(e) s'il/ si elle vivait avec la personne décédée. S'il/ si elle vivait séparément et est admissible à certaines prestations de la Sécurité Sociale au titre du relevé de carrière de la personne décédée, le/la conjoint(e) survivant(e) pourrait tout de même obtenir ce paiement forfaitaire. S'il n'y a pas de conjoint(e) survivant(e), un enfant qui est admissible aux prestations au titre du relevé de carrière de la personne décédée au cours du mois du décès peut obtenir ce paiement.

- Certains membres de la famille **pourraient être admissibles** à recevoir les prestations mensuelles, notamment :
  - un veuf ou une veuve âgé(e) de 60 ans ou plus (ou de 50 ans ou plus si la personne est handicapée) ;
  - un veuf ou une veuve de n'importe quel âge qui prend soin de l'enfant âgé de moins de 16 ans ou handicapé de la personne décédée ;
  - un enfant célibataire de la personne décédée qui est :
    - âgé de moins de 18 ans (ou de 19 ans ou moins s'il est étudiant à temps plein dans un établissement scolaire du primaire ou du secondaire) ; ou
    - âgé de 18 ans ou plus et atteint d'un handicap qui s'est déclaré avant son 22<sup>e</sup> anniversaire ;
  - un enfant ou un petit-enfant né d'un autre mariage, un petit-enfant ou un enfant adopté, dans certains cas ;
  - les parents âgés de 62 ans ou plus, qui étaient à charge de la personne décédée pour au moins la moitié de leurs moyens de subsistance ; et
  - un(e) conjoint(e) divorcé(e) survivant(e), dans certains cas.

**Si la personne décédée recevait les prestations de la Sécurité Sociale**, vous devez renvoyer la prestation reçue pour le mois du

décès et tout mois ultérieur. Par exemple, si la personne décède en juillet, vous devez renvoyer la prestation payée en août. Si les prestations étaient reçues par dépôt direct, demandez à la banque ou à l'institution financière qu'elle renvoie les fonds reçus pour le mois du décès ou les mois ultérieurs. Si les prestations étaient reçues par chèque, n'encaissez **aucun** chèque reçu pour le mois du décès de la personne ou tout mois ultérieur. Renvoyez les chèques à la Sécurité Sociale dès que possible.

Toutefois, les membres de la famille qui sont admissibles pourraient avoir le droit de recevoir les prestations de décès pour le mois durant lequel le bénéficiaire est décédé.

## Contact Social Security

Il y a plusieurs façons de contacter Social Security, y compris en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous servir. Depuis plus de 80 ans, Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

### Visitez notre site Web

La façon la plus facile de traiter toute question liée à Social Security à partir de n'importe où et à n'importe quel moment est de visiter **[www.socialsecurity.gov](http://www.socialsecurity.gov)**. À partir du site, vous pouvez :

- créer un compte *my* Social Security pour consulter votre *Social Security Statement* (*relevé de sécurité sociale*), vérifier votre revenu, imprimer une lettre de vérification des prestations, modifier vos informations de dépôt direct, faire une demande de remplacement de carte Medicare, obtenir un formulaire SSA-1099/1042S de rechange, et plus encore ;

- faire une demande d'Extra Help (aide supplémentaire) pour couvrir les coûts du régime de médicaments d'ordonnance de Medicare ;
- faire une demande de prestations de retraite, d'invalidité et d'inscription à Medicare ;
- trouver des exemplaires de nos publications ;
- obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes ;
- et plus encore !

Certains de ces services ne sont offerts qu'en anglais. Visitez notre portail multilingue pour obtenir des informations en Français. Nous fournissons des services d'interprétariat gratuits pour vous aider à traiter vos affaires liées à la sécurité sociale. Ces services d'interprétariat sont disponibles, que vous nous parliez au téléphone ou que vous vous présentiez à nos bureaux.

### Appelez-nous

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-nous en composant sans frais le **1-800-772-1213** ou notre numéro ATS au **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd ou malentendant.

Si vous devez parler à quelqu'un, nous pouvons répondre à vos appels de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Nous vous demandons d'être patient pendant les périodes occupées, car vous pourriez connaître un taux plus élevé que la normale de signal de ligne occupée et des temps de mise en attente plus longs avant de nous parler. Nous sommes heureux de vous servir.



Securing today  
and tomorrow

Social Security Administration  
Publication No. 05-10008-FR | May 2017  
Comment la Sécurité Sociale peut vous aider lorsqu'un membre de votre famille décède  
How Social Security Can Help You When a Family Member Dies (French)  
Produced and published at U.S. taxpayer expense  
Produit et publié aux frais du contribuable américain